

celui de défendre nos propres rives. Mais il faudrait y ajouter l'outillage convenable de nos formes de radoub et de nos stations de charbon, puis les armements de nature à nous permettre de nous défendre pleinement contre ces incursions soudaines. Personne, que je sache, au pays n'est hostile à ce plan ou ne s'aviserait de nier qu'il faille se protéger contre ces attaques, car un raid est toujours chose possible. Voici ce que j'affirme : à la conférence de 1907, à laquelle assista le premier ministre, et au sein de laquelle il déclara positivement que nous ne saurions accepter pareil projet, le plan soumis à la conférence ne différait guère de celui-là. Il y eut, toutefois, une minime addition. Lord Tweedmouth, en portant la parole devant la conférence, fit une déclaration catégorique que, du reste les représentants du gouvernement britannique avaient toujours formulée, et la voici : " Nous demandons, comme condition essentielle, la direction absolue, en temps de guerre, de toutes les forces navales, coloniales ou autres ; mais il répéta ce que le duc de Devonshire avait déclaré devant la Ligue britannique en 1897 et ce qu'il avait, en outre, affirmé dans une circonstance importante, devant la chambre des lords, en réponse à une question posée par lord Minto, à savoir : que c'était là tout ce qu'ils exigeaient de nous.

Lord Tweedmouth ajouta qu'il nous faudrait de petits torpilleurs et des contre-torpilleurs qui, disait-il, ne pourraient jamais traverser l'océan, mais qu'on pourrait utiliser comme complément de ce projet de défense. Il n'alla pas plus loin. Et ici je me permettrai une observation à l'adresse du premier ministre qui s'est servi de paroles si sévères à mon adresse, au moment de la présentation du projet de loi ; oui, il s'est servi d'un langage fort violent, qui me remet en mémoire ces mots du poète :

There never was heard such a terrible curse ;
But what gave rise
To such a surprise
Was that nobody felt a penny the worse.

Ce qu'affirmait la résolution du 29 mars dernier, c'est qu'il faut commencer l'organisation de la défense de l'empire, et comment ? Sur la base posée, à la dernière conférence impériale. Eh bien, la base posée à la dernière conférence impériale, sauf les petits torpilleurs mentionnés par lord Tweedmouth, était décidément la base du projet formulé par le duc de Devonshire, projet que je n'entends pas combattre. C'était, à mon avis, un projet raisonnable. A tout le moins, je ne m'oppose pas à ce que nous nous chargions de cette partie de la défense commune de l'empire. Mais aujourd'hui nous sommes en présence d'un projet tout à fait différent, qui n'a jamais encore été discuté ni au sein de ce Parlement, ni devant le peuple. Je puis

donc affirmer sans crainte que c'est là une innovation ; c'est tout une évolution qu'on a en vue.

Et quels sont les initiateurs de ce changement. Je le demande à la Chambre, qui a apporté tant de zèle à faire graduellement progresser cette innovation, à tel point que nous sommes aujourd'hui en présence de ce projet qui est absolument différent des deux autres et du troisième plus ancien, qui date de 1862 ? A mon avis, c'est d'abord, en grande partie l'œuvre de la société de la fédération impériale, qui aboutit à l'avortement, parce qu'elle n'avait pas de caractère représentatif et qu'au début elle avait hardiment proposé un projet pour la réalisation duquel nous n'étions pas préparés, à savoir : l'union politique ; virtuellement comprise dans le projet actuel ; puis, lorsque cette société eût disparu, on organisa la ligue de l'empire britannique qui s'empara du projet, et depuis cette époque, les membres de cette société anti-canadienne n'ont cessé de remuer ciel et terre pour amener la réalisation de ce système qui rencontre tant d'hostilité chez un si grand nombre d'entre nous. Parcourez la liste des membres actifs de cette société. Vous vous convaincrez que ce ne sont nullement des hommes marquants dans la société ; ce sont des individus fort respectables ; mais lisez leurs discours et vous constaterez qu'ils sont allés déclarer en Angleterre que ce projet est fort populaire et que le pays l'accepte avec joie. Qui les autorise à faire pareille affirmation ? Le colonel Denison ou M. Small, à une de leurs réunions, après avoir félicité l'assemblée de ce que la presse est exclue, affirme qu'il est de notoriété publique que la guerre décime les marins ; que la Grande-Bretagne éprouve beaucoup de difficulté à remplir les cadres de sa marine ; qu'elle pourrait facilement faire ce recrutement au Canada où il y a 75,000 hommes à sa disposition, comme réserve navale ; bref, que le peuple a grandement à cœur de mettre cette réserve à la disposition de l'empire britannique.

Je le déclare ici, ces messieurs n'étaient nullement autorisés à faire pareilles assertions et ils ne représentent nullement le sentiment populaire.

Je l'ai déclaré, de concert avec d'autres, ce projet, si on le présente bien au peuple, prouvera qu'il porte dans ses flancs la ruine de notre droit au gouvernement autonome. J'affirme, en premier lieu, qu'il tend à nous priver de la direction de nos forces militaires et navales. Il nous lie aux conséquences de la politique extérieure du gouvernement de Downing-street, où nous n'avons pas voix au chapitre et que nous ne saurions tenir responsable. Il nous laisse pour ainsi dire avec de vastes pouvoirs d'ordre municipal. Si vous enlevez à un pays, à une nation quelconque, le droit de diriger, du moins comme le font d'ordinaire les nations libres, ses relations avec